

Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts :

Dossier 76

Thématique : Indicateurs de la Qualité des parcours dans la BPCO

Mission:

Dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé (STSS), c'est avec le parcours BPCO que la HAS a choisi de débiter l'élaboration d'indicateurs de qualité des parcours. .

La HAS souhaite réunir un groupe de travail afin de lui présenter les résultats de l'analyse bibliographique et identifier les indicateurs de qualité envisageables. Ces premiers travaux serviront de base pour éprouver la méthode d'élaboration envisagée et permettre la construction d'indicateurs pour les autres parcours, tels que souhaités dans la STSS.

Celui-ci se réunira le **mercredi 3 octobre 2018** dans les locaux de la HAS (de 10 h à 17h).

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche 2 Masseurs-Kinésithérapeutes ayant une expertise en lien avec la thématique

Modalités:

Les frais de déplacements seront pris en charge par la HAS. Par ailleurs, la participation aux réunions fait l'objet d'une indemnisation de 152 €, à laquelle s'ajoute un complément de 198 € pour les experts ayant une activité libérale prépondérante ou exclusive.

Nous vous rappelons que les experts proposés pour le groupe de travail devront remplir une Déclaration Publique d'Intérêts et qu'à ce titre, ils ne doivent pas avoir de conflits d'intérêts financiers en rapport avec le sujet. Si un expert est retenu par la HAS pour participer au groupe de travail, sa déclaration d'intérêts sera publiée sur le site internet de l'institution, à l'exception des données personnelles.



Procédure de candidature :

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie

au plus tard le vendredi 10 août 2018 à 18H00 (date et heure de clôture de l'appel),

**par voie électronique exclusivement, à l'adresse :
secretariat@college-mk.org**

Composition du dossier pour chaque candidat :

1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux ;
3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

Critères de sélections des experts par le Collège de la Masso-Kinésithérapie :

Le CMK sélectionnera les experts selon les critères suivants :

1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d'un diplôme de MK permettant l'exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.
2. Absence de liens d'intérêt majeurs ;
3. Titres en adéquation avec le dossier ;
4. Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;
5. Présentation de dossiers complets ;
6. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique à la thématique ;
7. Qualité de la lettre de motivation ;
8. Appartenance à une structure membre du CMK.

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de



l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Ethique du Collège sont téléchargeables.

<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>